



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 8 avril 2019

Communiqué de presse

Gestion des véhicules hors d'usage : les résultats sont là

Dans une lettre rendue publique mais qui n'est pas encore parvenue au préfet de la Martinique, un certain nombre de questions sont posées au sujet de la politique relative aux véhicules hors d'usage (VHU), questions qui révèlent une forte méconnaissance du dossier.

Le préfet de Martinique rappelle en effet l'ampleur du travail réalisé par l'État, les maires et les constructeurs depuis la publication, le 28 avril 2017, du décret relatif à la gestion des véhicules hors d'usage (n° 2017-675).

La Martinique a d'abord été retenue comme territoire pilote pour mettre au point les procédures d'élimination des VHU. Financée par les constructeurs Renault et PSA, cette opération a permis de créer en Martinique début 2018 une association – TDA VHU, qui représente les constructeurs et distributeurs de véhicules. Une procédure de prise en charge de ces VHU a été élaborée et proposée à toutes les communes de Martinique. Les résultats de cette expérimentation sont là : En 2018, 29 communes sur 34 ont signé la charte d'engagement avec TDA et 1735 VHU ont ainsi été enlevés.

L'État s'est ensuite impliqué dans la généralisation de la procédure : la quasi-totalité des constructeurs mondiaux, représentant plus de 99 % des véhicules vendus en Martinique, abondent le dispositif, ce qui permettra de collecter 10 000 VHU en 2019 dans l'île.

Le dispositif est satisfaisant puisque 22 communes de Martinique ont choisi de renouveler leur signature de la charte avec TDA. L'ensemble des moyens financiers, techniques et organisationnels pour collecter 10 000 VHU en Martinique est en place, sur financement des constructeurs, conformément à la réglementation.

La première étape à l'enlèvement d'un VHU sur voie publique est la mise en demeure par le maire du dernier propriétaire connu, et sa verbalisation. Cette démarche est indispensable pour purger

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

le droit de propriété du véhicule. Ensuite, les constructeurs prennent en charge 100 % des coûts de collecte, de traitement et d'expédition des carcasses dépolluées vers des centres de valorisation situés dans l'hexagone.

Allant plus loin que ce dispositif, le préfet et le procureur de la république ont fait de la lutte contre les pratiques illégales impliquant des VHU un axe prioritaire de leur action commune en 2019, au travers du Comité Opérationnel de Lutte Contre la Délinquance ENvironnementale (COLDEN). Une première opération a déjà eu lieu sur voie publique le 2 avril 2019, permettant la collecte de 34 VHU et la verbalisation de 2 professionnels du secteur. En parallèle, un contrôle sur un site privé a permis de recenser plus de 200 VHU abandonnés et de lancer les suites administratives et pénales requises. La prochaine réunion du COLDEN aura lieu le 11 avril 2019.

La Martinique dispose d'une richesse environnementale exceptionnelle. C'est pourquoi, plus que par des polémiques, c'est par la mobilisation de tous les Martiniquais et les Martiniquaises pour adopter des comportements citoyens que l'on parviendra à préserver son patrimoine naturel.

Contacts réservés aux médias :

*Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr*

*Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr*

Suivez l'actualité de

L'État en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972